

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12 JANVIER 2026**

L'an Deux Mil vingt-six, le 12 janvier à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune **d'HOSTUN** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Bruno VITTE**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 12

présents : 11

représentés : 12

votants : 12

Quorum : 8

Date de convocation du conseil municipal : 23 décembre 2025

Présents : Monsieur Bruno VITTE Maire, Madame Jeannine FOURNAT, Monsieur Benoît VILLARD, Mesdames Monique DA COSTA et Delphine HUGOT, Messieurs Patrice BERTRAND, François CHIEUX, Henri DUC, Mathieu GASCARD, Arnaud LAVENDOMNE et Joel RIMET.

Excusés : Madame Martine SUNDBERG donne pouvoir à Madame Monique DA COSTA.

ORDRE DU JOUR :

- Suivi des investissements en cours et des subventions
- Réajustement demande de subvention City Parc
- Acquisition d'un immeuble centre village avec EPORA
- Décision Modificative n°5

- Informations diverses
 - Modalité demande de congés

Madame Delphine HUGOT a été élue secrétaire de séance.

***LE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 17 NOVEMBRE 2025
EST APPROUVE A L'UNANIMITE***

Suivi des investissements en cours et des subventions

A l'aide d'une projection récapitulative, Monsieur le Maire rappelle les investissements en cours et répertorie ceux dont les travaux et subventions sont clôturés.

Il indique également les subventions qu'il reste à percevoir pour ces dossiers.

Total : 224 700 € d'investissements demandés

142 995 € obtenus à ce jour

65 000 € perçus à ce jour

Réajustement demande de subvention City Parc

Monsieur le Maire rappelle l'ensemble des projets ayant bénéficié de fonds de concours. Il précise qu'au regard des montants déjà attribués et du solde de fonds de concours restant disponible, le projet City Parc devra faire l'objet d'un réajustement financier afin de respecter l'enveloppe budgétaire correspondante.

Le conseil municipal, étudie et rédige le dossier et vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Acquisition d'un immeuble centre du village - EPORA

Le conseil municipal a approuvé le principe de l'acquisition d'un immeuble et local commercial au centre du village.

L'acquisition sera réalisée par l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA), pour le compte de la commune, dans le cadre de la convention de partenariat avec Valence Romans Agglo. EPORA assurera le portage financier et patrimonial du bien pour une durée de quatre ans avant sa rétrocession à la commune.

Cette opération vise à préserver et soutenir l'activité commerciale au cœur du village. Quelques rénovations au niveau du local commercial sont à prévoir.

Le conseil municipal, étudie et rédige le dossier et vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Décision modificative n°5

Jeannine FOURNAT indique que la trésorerie nous demande de régulariser de compte à compte certains éléments.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Informations et sujets divers

-Modalités demande de congés : La commune va se renseigner sur une potentielle mise en palace de compte épargne temps car la municipalité souhaite que les demandes de congés soient anticipées afin que les différents services restent ouverts.

-Mme Corinne THEROUX est décédée il y a deux mois (le 5 novembre 2025). Elle a été à l'initiative avec son mari du projet de la salle escalade. C'était une athlète de haut niveau qui entraînait l'équipe national jeune d'escalade. La commune prévoit de lui rendre hommage au printemps.

-Fontaine : Les Amis du village informe que des devis sont en cours concernant de potentiels travaux d'étanchéité au niveau de la fontaine.

La séance est levée à 20 heures 30.

Prochaine réunion le mardi 24 février 2026 à 18h30